10/05/2021 Le Monde

## Le référendum sur le climat sujet à une bataille de mots



Le premier ministre, Jean Castex, au Sénat, le 1er avril 2021. MARTIN BUREAU/AFP

## Mariama Darame

Sénateurs et députés ne sont pas d'accord sur le contenu du texte. Examiné à partir de lundi au Palais du Luxembourg, il ne sera sans doute pas voté conforme

bandon ou pas ? Dimanche 9 mai, le titre de « une » du Journal du dimanche (JDD), « Ecologie : Macron enterre le référendum », a provoqué une succession de réactions politiques, à la veille de l'examen par les sénateurs du texte sur l'inscription de la protection de l'environnement dans la Constitution, qui doit débuter lundi. Quelques heures après la parution de l'hebdomadaire, Emmanuel Macron est lui-même monté au créneau. « J'ai été surpris de ce qui a été inféré (...). Ce dont je suis le garant et ça, je peux vous le dire très clairement : il n'y aura pas d'abandon », a déclaré le chef de l'Etat, en marge d'une visite au Parlement européen à Strasbourg, à l'occasion de la Journée de l'Europe, avant d'ajouter : « Ce texte va vivre sa vie parlementaire, qui seule permet d'aller au référendum si les sénateurs et les députés s'accordent. »

A douze mois de l'élection présidentielle, cette clarification ne balaye pas les incertitudes grandissantes sur la tenue de ce scrutin. Dimanche, le débat s'est polarisé sur le conflit entre la majorité et la droite sénatoriale, accusée de compromettre la promesse aux 150 citoyens de la convention citoyenne pour le climat – la modification constitutionnelle est issue de leurs 149 propositions. « *Notre majorité a tenu l'engagement du président devant les membres de la convention*, estime Pieyre-Alexandre Anglade, rapporteur La République en marche (LRM) du projet de loi constitutionnel à l'Assemblée nationale. *Mais le Sénat fait un choix différent, celui de vider de sa substance cette proposition citoyenne et il crée les conditions pour que le référendum ne puisse pas se tenir.* »

Le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, a lui aussi cherché à imputer la responsabilité d'un éventuel échec aux sénateurs de droite. « Le Sénat cherche probablement à l'enterrer. Il peut encore se raviser puisque le texte va être discuté en séance publique dans les prochains jours », a-t-il affirmé sur France 3.

## « Hypocrisie » de M. Macron

Du côté de l'opposition, on dénonce « l'hypocrisie » d'Emmanuel Macron. « Avant même que le Sénat n'ait voté quoi que ce soit et que la discussion avec l'Assemblée nationale ne s'engage, Emmanuel Macron nous accuse de blocage pour justifier l'annulation d'un référendum dont il ne voulait pas. La

10/05/2021 Le Monde

manœuvre et l'hypocrisie seront la marque de cette dernière année de mandat », a tweeté le président du groupe Les Républicains (LR) au Palais du Luxembourg, Bruno Retailleau. « Le Sénat n'a pas à sortir le président du mauvais pas dans lequel il s'est mis avec le "sans filtre" de la convention citoyenne », estime le président (LR) du Sénat, Gérard Larcher, dans Le Figaro.

Présents dans la rue, dimanche, aux côtés des manifestants des marches pour le climat, les élus écologistes ont dénoncé la responsabilité du chef de l'Etat. « C'est la faute d'Emmanuel Macron », qui a fait « comme d'habitude une promesse qu'il ne pouvait pas tenir », a accusé sur Franceinfo le secrétaire national d'Europe Ecologie-Les Verts (EELV), Julien Bayou.

Le projet de loi, approuvé en première lecture par les députés, le 16 mars, modifie l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution pour y inscrire que la France *« garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et la lutte contre le dérèglement climatique ».* Il doit être adopté dans les mêmes termes par les deux assemblées pour pouvoir être soumis au vote des Français.

Or, la majorité de droite au Sénat voit dans le terme *« garantir »* des risques juridiques multiples, car il affirmerait la primauté de la préservation de l'environnement sur les autres principes constitutionnels. *« Lorsque l'on dit que la rédaction qui est proposée* [avec le verbe garantir] *est une rédaction qui est constitutionnellement dangereuse du fait de son caractère incertain, on ne l'invente pas. Toutes nos auditions l'ont démontré »*, défend le président LR de la commission des lois, François-Noël Buffet.

Les sénateurs de droite ont donc adopté une autre version en commission : la France « préserve l'environnement ainsi que la diversité biologique et agit contre le dérèglement climatique, dans les conditions prévues par la Charte de l'environnement de 2004 ». Si cet amendement devait être adopté mardi en séance publique, il reviendrait à l'Assemblée d'examiner à nouveau le projet de loi à une date encore inconnue.

Les parlementaires comme l'exécutif se préparent à l'hypothèse de plus en plus probable d'un vote non conforme et à de potentielles négociations. « Si les choses restent en l'état, il ne pourra pas y avoir de référendum », a reconnu, sur Radio J, le président (LRM) de l'Assemblée, Richard Ferrand. Le projet n'est pas enterré mais son pronostic vital paraît engagé.